

09-08-2021

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS, TENUE LE 9 AOÛT 2021 À 20 H, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

Membres du conseil :

M. Denis Renaud, district n° 3; M. Pierre Lépicier, district n° 4;
M. Sylvain Trudel, district n° 5;
M. Luc Ducharme, district n° 6;

En présence de Mme Audrey Boisjoly, mairesse, de M. Jeanoé Lamontagne, directeur général/secrétaire-trésorier et de Mme Marine Revol, directrice général adjointe/secrétaire-trésorière adjointe.
Le conseiller M. Gyslain Loyer et la conseillère Mme Maryse Gouger sont absents.

365-2021

Ordre du jour

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par le conseiller Luc Ducharme, il est résolu que l'ordre du jour suivant soit adopté ainsi :

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Adoption du procès-verbal du 12 juillet 2021;
3. Approbation des dépenses;
4. Période de questions;

ADMINISTRATION

5. Mode de diffusion – Information concernant le budget (957CM);
6. Mode de diffusion – Information concernant le rapport de la mairesse (176.2.2 CM);
7. Protocole d'entente – Autorisation de signature – Programme d'infrastructures municipales Amis des Aînés (PRIMADA);
8. Entente de location – Parc Belleville – Autorisation de paiement;
9. Création et affichage de poste – Direction des finances;

VOIRIE

10. Résultat d'ouverture des soumissions TP-IN04.11-2020 – Octroi de contrat – Réfection du rang Saint-Norbert (Excavation Normand Majeau inc.);
11. Octroi de contrat – Ingénierie – rue des Chasseurs et avenue Emery;
12. Octroi de contrat – Surveillance – Les Vallons Phase 2;
13. Recommandation de paiement – Chemin de la Pointe-à-Roméo TP-IN04.11-2021 – Autorisation de dépense;
14. Association des Travaux publics d'Amérique – Colloque du 27 au 29 octobre 2021;
15. Octroi de contrat – Entrepreneur – Aménagements au Parc Pierre-Dalcourt et plantation d'arbres LO-AP04.11-2021;
16. Demande au Ministère des transports du Québec - Sortie du Domaine des Beaux-Arts;
17. Demande au Ministère des Transports du Québec – Apaisement de la circulation sur le chemin de St-Gabriel;

HYGIÈNE DU MILIEU

18. Renouvellement d'adhésion au Conseil régional d'environnement de Lanaudière (CREL);
19. Octroi de contrat – Ingénierie – Égout Rang Ste-Marie;

URBANISME

20. Demande de PIIA 2021-045 : 3091, rue du Vallon
 - construction d'une résidence unifamiliale isolée;
21. Demande de PIIA 2021-046 : 3061, rue du Vallon
 - construction d'une résidence unifamiliale isolée;
22. Demande de PIIA 2021-047 : 3081, rue du Vallon
 - construction d'une résidence unifamiliale isolée;
23. Demande de PIIA 2021-048 : 3071, rue du Vallon
 - construction d'une résidence unifamiliale isolée;
24. Demande de PIIA 2021-049 : 3101, rue du Vallon
 - construction d'une résidence unifamiliale isolée;
25. Demande de PIIA 2021-050 : 2140, place des Jardins
 - construction d'une résidence unifamiliale isolée;
26. Demande de PIIA 2021-051 : 2150, place des Jardin
 - construction d'une résidence unifamiliale isolée;

Suite de la résolution 365 – 2021

27. Demande de PIIA 2021-052 : 3010, rue Plouffe
 - construction d'un bâtiment accessoire (cabanon);
28. Demande de PIIA 2021-054 : 5135, rue Henri-L.-Chevrette
 - construction d'un bâtiment accessoire (cabanon);
29. Dérogation mineure 2021-053 : 1030, rue Bissonnette
 - autoriser la construction d'une habitation unifamiliale jumelée dont la marge est de 3,04 mètres;
30. Adoption du Règlement 423-2021 visant à modifier le nombre de logements autorisés et la hauteur maximale des habitations multifamiliales dans la zone C-226;
31. Adoption du 2^e projet de règlement – Règlement 424-2021 visant à autoriser les projets intégrés et modifier les limites de la zone Re2-6;
32. Adoption du 2^e projet de règlement – Règlement 425-2021 visant à autoriser et encadrer la garde des poules sur le territoire de la municipalité;
33. Adoption de la résolution finale PPCMOI 2021-028 – Chemin Barrette (64 logements);
34. Mandat à Dunton Rainville – Dossier nuisances – Croissant Monique;
35. Vente de terrain sur la rue Henri-L.-Chevrette – Correction – 9440-2492 Québec inc;

COMMUNICATIONS

36. Patinoire couverte réfrigérée – Protocole d'entente – Desjardins;

LOISIRS ET CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

37. Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure (PSISRPE) – demande de subvention pour les parcs Alphonse-Robillard et des Chasseurs;
38. Embauche d'une préposée à la bibliothèque;
39. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

366-2021

Procès-verbaux

Sur la proposition du conseiller Denis Renaud appuyée par le conseiller Pierre Lépicier, il est résolu que le procès-verbal de la séance du 12 juillet 2021 soit adopté pour valoir à toutes fins que de droit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

367-2021

Dépenses

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par le conseiller Luc Ducharme, il est résolu que la liste des factures et des chèques pour les dépenses de cette Municipalité, totalisant la somme de 76 916,64 \$ \$ (chèques n^{os} 30923 à 30952) ainsi que la somme de 954 499,77 \$ \$ (paiements en ligne 502 397 à 502 469) pour un total de 1 031 416,41 \$ \$ et les salaires de 278 900,37 \$ du mois de juillet 2021 soient et sont adoptés pour valoir à toutes fins que de droit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

Point n°4

Période de questions

La mairesse invite les citoyens et citoyennes à la période de questions et répond aux questions reçues par les citoyens et citoyennes.

368-2021

Résolution d'approbation de diffusion des informations concernant le budget

CONSIDÉRANT l'audit de performance mené par la Commission municipale du Québec (CMQ) et déposé en juin 2021;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite améliorer ses processus de diffusion ;

CONSIDÉRANT l'article 957 du Code municipal du Québec ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par le conseiller Luc Ducharme, il est résolu d'établir le journal Le Félicien comme moyen de diffusion des informations concernant le budget et le programme triennal d'immobilisations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

369-2021

Résolution d'approbation de diffusion des informations concernant le rapport financier de la mairesse

CONSIDÉRANT l'audit de performance mené par la Commission municipale du Québec (CMQ) et déposé en juin 2021;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite améliorer ses processus de diffusion;

CONSIDÉRANT l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par le conseiller Denis Renaud, il est résolu d'établir le journal Le Félicien comme moyen de diffusion des informations concernant le rapport financier de la mairesse.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

370-2021

Protocole d'entente - Autorisation de signature - Programme d'infrastructure municipalité Amie des Aînés (PRIMADA)

CONSIDÉRANT le projet d'aménagement d'une piste cyclable et d'un sentier piétonnier en bordure de la rue Henri-L.-Chevrette;

CONSIDÉRANT l'aide financière obtenue dans le cadre du Programme d'infrastructures Municipalité amie des Aînés ;

CONSIDÉRANT QUE qu'un protocole d'entente doit être signé avec le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Denis Renaud appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu d'autoriser la mairesse à signer le protocole d'entente

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

371-2021

Entente de location –
Parc Belleville –
Autorisation de paiement

CONSIDÉRANT QU' une entente de location est intervenue le 14 juin 2021 entre la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois et Monsieur Robert Belleville pour la location d'un terrain à des fins de parc ;

CONSIDÉRANT la réception d'un paiement conformément aux dispositions de ladite entente;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par le conseiller Pierre Lépicier, il est résolu d'autoriser l'annulation du compte de taxes de la propriété immatriculée 1114-05-0364

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

372-2021

Création et affichage de poste – Direction des finances

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a réalisé un audit de performance de ses ressources humaines;

CONSIDÉRANT QUE le Service des finances est en manque d'effectifs pour répondre aux besoins de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Denis Renaud appuyé par le conseiller Luc Ducharme, il est résolu :

1. créer le poste de Direction des finances;
2. modifier l'organigramme;
3. afficher le poste;
4. autoriser le Directeur général à mandater Dupuis ressources humaines pour le processus de recrutement selon les modalités du Règlement sur la gestion contractuelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

373-2021

Résultat d'ouverture des soumissions TP-IN04. 11-2020 – Octroi de contrat – Réfection du rang Saint-Norbert

CONSIDÉRANT QU' un appel d'offres a été publié sur le SEAO le 13 juillet 2021 et dans le journal l'Action, édition du 14 juillet 2021, pour la réfection du rang Saint-Norbert;

CONSIDÉRANT QUE cinq soumissions ont été déposées à l'intérieur du délai alloué à ces fins;

Suite de la résolution 373-2021

CONSIDÉRANT QUE ces soumissions ont été ouvertes publiquement, le 5 août 2021 à 11 h, à la mairie, par M. Jeanoé Lamontagne, directeur général/secrétaire-trésorier, en présence de Messieurs Alain Ducharme et Mathieu Voghel-Robert de la Municipalité, ainsi que M. Marc-Antoine Giguère, de la firme Parallèle 54 expert conseil.

CONSIDÉRANT QUE cette soumission se résume comme suit :

Nom de l'entreprise	Prix (avant taxes)
Excavation Normand Majeau inc.	2 898 548,35 \$
Jobert inc.	3 040 401,78 \$
9306-1380 Québec inc.	3 181 030,00 \$
Sintra inc.	3 187 994,61 \$
Les Excavations Michel Chartier inc.	3 262 909,45 \$

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par le conseiller Luc Ducharme, il est résolu que le contrat soit octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, soit Excavation Normand Majeau inc., pour les travaux de réfection du rang Saint-Norbert, et ce, selon les indications mentionnées au cahier des charges n° TP-IN04.11-2020, pour un montant total de 2 898 548,35 \$, incluant les taxes et conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt 416-2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

374-2021

Octroi de contrat
Ingénierie – Rue des
Chasseurs et avenue
Emery

CONSIDÉRANT QU' une expertise en ingénierie est nécessaire aux travaux de prolongement de la rue des Chasseurs et de l'avenue Emery ;

CONSIDÉRANT QU' une demande de prix a été effectuée en conformité avec le Règlement 366-2018 sur la gestion contractuelle ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu, conformément au Règlement 366-2018 sur la gestion contractuelle, d'octroyer le contrat pour des services d'ingénierie pour le prolongement de la rue des Chasseurs et de l'avenue Emery à l'entreprise Parallèle 54, pour un montant de 31 950 \$ avant taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

375-2021

Octroi de contrat –
Surveillance – Les
Vallons Phase 2

CONSIDÉRANT QUE la surveillance de chantier est nécessaire aux travaux de construction de la Phase II du projet « Les Vallons » ;

CONSIDÉRANT QU' une demande de prix a été effectuée en conformité avec le Règlement 366-2018 sur la gestion contractuelle ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par le conseiller Luc Ducharme, il est résolu, conformément au Règlement 366-2018 sur la gestion contractuelle, d'octroyer le contrat pour la surveillance de chantier nécessaire aux travaux de construction de la Phase II du projet « Les Vallons » à l'entreprise GBi Experts-conseils inc., pour un montant de 57 000 \$ avant taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

376-2021

Rec. de paiement –
Ch. de la Pointe-à-Roméo
TP-IN04.11-2021 –
Autorisation de dépense

CONSIDÉRANT les travaux de traitement de surface sur le chemin de la Pointe-à-Roméo;

CONSIDÉRANT QUE le contrat octroyé à Franroc, division de Sintra inc. le 26 avril 2021;

CONSIDÉRANT QUE des travaux supplémentaires ont été réalisés, ainsi que l'indexation du prix du bitume;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Pierre Lépicier appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu d'autoriser une dépense de 23 846,93 \$, avant taxes pour l'indexation du prix du bitume, l'enlèvement du végétal dans les accotements et des travaux de surlargeur afin d'assurer un bon drainage.

Ce montant sera pris à même les surplus accumulés du fonds général.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

377-2021

Association des Travaux
Publics d'Amérique –
Colloque du 27 au
29 octobre 2021

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par la conseillère Denis Renaud, il est résolu :

1. d'autoriser le directeur du Service des travaux publics à assister au colloque de l'Association des Travaux publics de l'Amérique devant se tenir du 27 au 29 octobre 2021 à Sherbrooke;
2. de rembourser les frais suivants sur présentation du compte de dépenses signé par le réclamant, accompagné des pièces justificatives :
 - a) inscription au congrès (1 150 \$ avant taxes);
 - b) repas, jusqu'à 75 \$ par jour;
 - c) frais de déplacement, si le véhicule du Service des travaux publics n'est pas utilisé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

378-2021

Octroi de contrat –
Entrepreneur –
Aménagements au
Parc Pierre-Dalcourt
et plantation d'arbres
LO-AP04.11-2021

CONSIDÉRANT QUE des travaux d'aménagement au parc Pierre-Dalcourt sont requis ;

CONSIDÉRANT QUE des travaux de plantation d'arbres contribueraient à atténuer le phénomène des îlots de chaleur ;

CONSIDÉRANT QU' une demande de prix a été effectuée en conformité avec le Règlement 366-2018 sur la gestion contractuelle ;

EN CONSÉQUENCE,

Le conseiller Luc Ducharme se retire en raison d'un possible conflit d'intérêt.

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu, conformément au Règlement 366-2018 sur la gestion contractuelle, d'octroyer le contrat pour les travaux d'aménagements au Parc Pierre-Dalcourt et la plantation d'arbres sur rues à l'entreprise Paysagistes Nord-Joli pour un montant de 38 325 \$ avant taxes.

Ce montant sera pris à même les surplus accumulés du fonds général.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

379-2021

Demande au MTQ –
Sortie du Domaine
des Beaux-Arts

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la Politique d'apaisement de la circulation, une demande d'intervention a été déposée concernant la circulation difficile à la sortie du boulevard des Beaux-Arts, à l'intersection du chemin de Joliette (route 131);

CONSIDÉRANT QUE cette demande d'intervention a été déposée accompagnée de deux pétitions citoyennes;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de sécurité publique;

CONSIDÉRANT QUE la route 131 est sous la responsabilité du Ministère des Transport au Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicié appuyée par le conseiller Denis Renaud, il est résolu :

1. de demander au Ministère des Transports du Québec d'évaluer les opportunités pour améliorer la fluidité de la circulation et la sécurité à l'intersection du boulevard des Beaux-Arts et du chemin de Joliette (route 131);
2. de transmettre une copie de la présente résolution et des deux pétitions citoyennes au MTQ, ainsi qu'au bureau de comté de la députée provinciale et ministre pour obtenir un appui dans cette démarche.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

380-2021

Demande au MTQ –
Apaisement de la
circulation sur le
chemin de St-Gabriel

CONSIDÉRANT QU' une demande a été déposée concernant la vitesse sur le chemin de St-Gabriel, à l'entrée du périmètre urbain ;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de sécurité publique ;

CONSIDÉRANT QUE le chemin de St-Gabriel est sous la responsabilité du Ministère des Transports du Québec ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicié appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu :

1. de demander au Ministère des Transports du Québec d'évaluer les opportunités pour améliorer la sécurité à l'entrée du périmètre urbain, sur le chemin de St-Gabriel, notamment par l'ajout d'un îlot ralentisseur;
2. de transmettre une copie de la présente résolution au MTQ, ainsi qu'au bureau de comté de la députée provinciale et ministre pour obtenir un appui dans cette démarche.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

381-2021

Renouvellement d'adhésion au Conseil régional de l'environnement de Lanaudière (CREL)

Sur la proposition du conseiller Luc Ducharme appuyée par le conseiller Denis Renaud, il est résolu de payer les frais d'adhésion au Conseil régional de l'environnement de Lanaudière (CREL) au coût de 60 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

382-2021

Octroi de contrat – Ingénierie – Égout Rang Ste-Marie

CONSIDÉRANT QU' une expertise en ingénierie est nécessaire aux travaux de prolongement du réseau d'égout sanitaire sur le rang Ste-Marie ;

CONSIDÉRANT QU' une demande de prix a été effectuée en conformité avec le Règlement 366-2018 sur la gestion contractuelle ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Luc Ducharme appuyée par le conseiller Pierre Lépicier, il est résolu, conformément au Règlement 366-2018 sur la gestion contractuelle, d'octroyer le contrat pour des services d'ingénierie pour le prolongement du réseau d'égout sanitaire sur le rang Ste-Marie à l'entreprise GBi Experts-conseils inc., pour un montant de 21 800 \$ avant taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

383-2021

Demande de PIIA
2021-045 : 3091, rue
du Vallon

CONSIDÉRANT QU' une demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) a été déposée pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée sur le lot 5 360 037 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs et les critères du Règlement n° 280-2013 sur les P.I.I.A. relatif au projet de développement domiciliaire « Les Vallons de Saint-Félix » sont respectés;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par le conseiller Luc Ducharme, il est résolu de suivre la recommandation du CCU (résolution 083-CCU-2021) et d'autoriser la construction d'une résidence unifamiliale isolée sur le lot 5 360 037 du cadastre du Québec (3091, rue du Vallon), telle qu'elle a été proposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

384-2021

Demande de PIIA
2021-046 : 3061, rue du
Vallon

CONSIDÉRANT QU' une demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) a été déposée pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée sur le lot 5 360 040 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs et les critères du Règlement n° 280-2013 sur les P.I.I.A. relatif au projet de développement domiciliaire « Les Vallons de Saint-Félix » sont respectés;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par le conseiller Pierre Lépicier, il est résolu de suivre la recommandation du CCU (résolution 084-CCU-2021) et d'autoriser la construction d'une résidence unifamiliale isolée sur le lot 5 360 040 du cadastre du Québec (3061, rue du Vallon), telle qu'elle a été proposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

385-2021

Demande de PIIA
2021-047 : 3081, rue du
Vallon

CONSIDÉRANT QU' une demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) a été déposée pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée sur le lot 5 360 038 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs et les critères du Règlement n° 280-2013 sur les P.I.I.A. relatif au projet de développement domiciliaire « Les Vallons de Saint-Félix » sont respectés;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par le conseiller Luc Ducharme, il est résolu de suivre la recommandation du CCU (résolution 085-CCU-2021) et d'autoriser la construction d'une résidence unifamiliale isolée sur le lot 5 360 038 du cadastre du Québec (3081, rue du Vallon), telle qu'elle a été proposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

386-2021

Demande de PIIA
2021-048 : 3071, rue du
Vallon

CONSIDÉRANT QU' une demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) a été déposée pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée sur le lot 5 360 039 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs et les critères du Règlement n° 280-2013 sur les P.I.I.A. relatif au projet de développement domiciliaire « Les Vallons de Saint-Félix » sont respectés;

Suite de la résolution 386-2021

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par le conseiller Pierre Lépicier , il est résolu de suivre la recommandation du CCU (résolution 086-CCU-2021) et d'autoriser la construction d'une résidence unifamiliale isolée sur le lot 5 360 039 du cadastre du Québec (3071, rue du Vallon), telle qu'elle a été proposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

387-2021

Demande de PIIA
2021-049 : 3101, rue du
Vallon

CONSIDÉRANT QU' une demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) a été déposée pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée sur le lot 5 360 043 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs et les critères du Règlement n° 280-2013 sur les P.I.I.A. relatif au projet de développement domiciliaire « Les Vallons de Saint-Félix » sont respectés;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par le conseiller Luc Ducharme, il est résolu de suivre la recommandation du CCU (résolution 087-CCU-2021) et d'autoriser la construction d'une résidence unifamiliale isolée sur le lot 5 360 043 du cadastre du Québec (3101, rue du Vallon), telle qu'elle a été proposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

388-2021

Demande de PIIA
2021-050 : 2140, place
des Jardins

CONSIDÉRANT QU' une demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) a été déposée pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée sur le lot 5 360 081 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs et les critères du Règlement n° 280-2013 sur les P.I.I.A. relatif au projet de développement domiciliaire « Les Vallons de Saint-Félix » sont respectés;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par le conseiller Pierre Lépicier, il est résolu de suivre la recommandation du CCU (résolution 088-CCU-2021) et d'autoriser la construction d'une résidence unifamiliale isolée sur le lot 5 360 081 du cadastre du Québec (2140, place des Jardins), telle qu'elle a été proposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

389-2021

Demande de PIIA
2021-051 –

Suite de la résolution 389-2021

2150, place des Jardins

CONSIDÉRANT QU' une demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) a été déposée pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée sur le lot 5 360 080 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs et les critères du Règlement n° 280-2013 sur les P.I.I.A. relatif au projet de développement domiciliaire « Les Vallons de Saint-Félix » sont respectés;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par le conseiller Luc Ducharme, il est résolu de suivre la recommandation du CCU (résolution 089-CCU-2021) et d'autoriser la construction d'une résidence unifamiliale isolée sur le lot 5 360 080 du cadastre du Québec (2150, place des Jardins), telle qu'elle a été proposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

390-2021

Demande PIIA
2021-052 – 3010, rue
Plouffe

CONSIDÉRANT QU' une demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) a été déposée pour la construction d'un bâtiment accessoire détaché (cabanon) sur le lot 5 860 544 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs et les critères du Règlement n° 353-2017 sur les P.I.I.A. relatif au projet de développement domiciliaire « Faubourg Saint-Félix » sont respectés;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par le conseiller Luc Ducharme, il est résolu de suivre la recommandation du CCU (résolution 090-CCU-2021) et d'autoriser la construction d'un bâtiment accessoire détaché (cabanon de 10' X 16') sur le lot 5 860 544 du cadastre du Québec (3010, rue Plouffe), telle qu'elle a été proposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

391-2021

Demande de PIIA
2021-054 – 5135, rue
Henri-L.-Chevrette

CONSIDÉRANT QU' une demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) a été déposée pour la construction d'un bâtiment accessoire détaché (cabanon) sur le lot 5 852 960 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs et les critères du Règlement n° 353-2017 sur les P.I.I.A. relatif au projet de développement domiciliaire « Faubourg Saint-Félix » sont respectés;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par le conseiller Luc Ducharme, il est résolu de suivre la recommandation du CCU (résolution 091-CCU-2021) et d'autoriser la

Suite de la résolution 391-2021

construction d'un bâtiment accessoire détaché (cabanon de 8' X 10') sur le lot 5 852 960 du cadastre du Québec (5135, rue Henri-L.-Chevrette), telle qu'elle a été proposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

392-2021

Dérogation mineure
2021-053 – 1030, rue
Bissonnette

CONSIDÉRANT QU' une demande de dérogation mineure a été déposée visant à permettre la construction d'une habitation unifamiliale jumelée dont la marge avant est de 3,04 mètres alors que la norme édictée à l'article 6.2.8, c) du Règlement de zonage 574-96 fixe la marge avant minimale à 6,00 mètres et dont le perron empiète de 3,32 mètres dans la marge avant alors que la norme édictée à l'article 6.1.1, a) du Règlement de zonage 574-96 permet un empiètement maximal de 2,00 mètres;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs du Plan d'urbanisme en vigueur ne font pas état des dispositions relatives à l'utilisation des cours et marges ;

CONSIDÉRANT QUE d'autoriser la présente demande ne semble pas causer un préjudice au voisinage actuel et futur ;

CONSIDÉRANT QUE le terrain visé par la présente demande est adjacent à une courbe intérieure faisant en sorte que la cour avant est réduite de façon importante ;

CONSIDÉRANT QUE la résidence unifamiliale jumelée adjacente est implantée à la marge de recul minimale prescrite afin de limiter la différence d'alignement causée par la présence de la courbe intérieure;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par le conseiller Luc Ducharme, il est résolu de suivre la recommandation du CCU (résolution 092-CCU-2021) et de permettre la construction d'une habitation unifamiliale jumelée dont la marge avant est de 3,04 mètres alors que la norme édictée est de 6,00 mètres et dont le perron empiète de 3,32 mètres dans la marge avant alors que la norme est de 2,00 mètres ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

393-2021

Adoption du Règlement
423-2021 : Visant à
modifier le nombre de
logements autorisés et
la hauteur maximale des
habitations multifa-
miliales dans la
zone C-226

Suite de la résolution 393-2021

CONSIDÉRANT QUE préalablement à la tenue de la séance, chacun des membres du conseil a reçu une copie du 2^e projet de règlement n° 423-2021 visant à modifier le nombre de logements autorisés et la hauteur maximale des habitations multifamiliales dans la zone C-226;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par le conseiller Denis Renaud, il est résolu que le 2^e projet de règlement n° 423-2021 soit adopté.

Ce second projet de règlement a été déposé conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec.

➤ *Ce second projet de règlement se trouve dans le dossier du règlement no 423-2021.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

394-2021

Adoption du 2^e projet de règlement – Règlement 424-2021 visant à autoriser les projets intégrés et modifier les limites de la zone Re2-6

CONSIDÉRANT QUE préalablement à la tenue de la séance, chacun des membres du conseil a reçu une copie du 2^e projet de règlement no 424-2021 visant à autoriser les projets intégrés et modifier les limites de la zone Re2-6;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par le conseiller Luc Ducharme, il est résolu que le 2^e projet de règlement no 424-2021 soit adopté.

Ce second projet de règlement a été déposé conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec.

➤ *Ce projet de règlement se trouve dans le dossier du règlement n° 424-2021.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

395-2021

Adoption du 2^e projet de règlement – Règlement 425-2021 visant à autoriser et encadrer la garde des poules sur le territoire de la municipalité

CONSIDÉRANT QUE préalablement à la tenue de la séance, chacun des membres du conseil a reçu une copie du 2^e projet de règlement no 425-2021 visant à autoriser et encadrer la garde des poules sur le territoire de la Municipalité;

Suite de la résolution 395-2021

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par le conseiller Luc Ducharme, il est résolu que le 2^e projet de règlement no 425-2021 soit adopté.

Ce second projet de règlement a été déposée conformément aux dispositions de l'article 445 de Code municipal

➤ *Ce second projet de règlement se trouve dans le dossier du règlement 425-2021.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

396-2021

Adoption de la
résolution finale
PPCMOI 2021-028 –
Chemin Barrette (64
logements)

CONSIDÉRANT la résolution n° 250-2021 relative au projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble sur le lot 6 405 916;

CONSIDÉRANT l'avis public de consultation écrite publié le 19 mai 2021;

CONSIDÉRANT QUE la consultation écrite s'est tenue entre le 19 mai et le 4 juin 2021;

CONSIDÉRANT la résolution n° 329-2021 relative au projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble sur le lot 6 405 916;

CONSIDÉRANT QUE le projet rencontre les objectifs du Plan d'urbanisme à l'intérieur du périmètre urbain;

CONSIDÉRANT QUE les éléments dérogeant à la réglementation actuellement en vigueur sont les suivants :

- Habitations multifamiliales de 16 logements alors que le règlement autorise les habitations multifamiliales de 6 logements maximum ;
- Bâtiments ayant une hauteur de 13 mètres alors que le règlement autorise une hauteur maximale de 10 mètres ;
- Plus d'un bâtiment par terrain alors que le règlement n'autorise qu'un seul bâtiment principal par terrain ;
- Largeur des cases de stationnement de 2,5 mètres alors que le règlement exige une largeur minimale de 2,6 mètres ;
- Profondeur des cases de stationnement de 5,5 mètres alors que le règlement exige une profondeur minimale de 5,8 mètres ;
- Largeur des allées d'accès de circulation de 6,0 mètres alors que le règlement exige une largeur minimale de 6,1 mètres.

Suite de la résolution 396-2021

CONSIDÉRANT QUE la réalisation du projet est possible à court terme, les 4 bâtiments seront construits les uns après les autres, sans interruption. Les travaux doivent débiter dès la fin du processus d'adoption du présent PPCMOI;

CONSIDÉRANT QU' il n'y a pas d'impact environnemental significatif généré par le projet;

CONSIDÉRANT QUE le concept proposé vise à s'intégrer à la trame urbaine existante, tout en participant à une densification cohérente avec le secteur bâti existant;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation proposée des bâtiments tient compte de la forme irrégulière du terrain et occupe l'espace de façon optimale ;

CONSIDÉRANT QUE le projet est compatible avec les usages offerts sur la propriété à l'étude;

CONSIDÉRANT la publication de l'avis aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum entre le 14 et le 29 juillet 2021;

CONSIDÉRANT QU' aucune demande de participation référendaire n'a été reçue par la municipalité

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par le conseiller Pierre Lépicier, il est résolu d'autoriser le projet particulier tel que présenté dans les documents remis par Capital Dufresne inc., en date du 26 avril 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

397-2021

**Mandat à Dunton
Rainville – Dossier
nuisances – Croissant
Monique**

CONSIDÉRANT les infractions constatées par le service d'urbanisme sur l'immeuble sis au 6351, croissant Monique;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble fait l'objet de nuisances;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble fait l'objet d'activités contrevenant à la réglementation en ce qui a trait à l'usage;

CONSIDÉRANT QU' à ce jour, la situation n'est toujours pas régularisée;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par le conseiller Pierre Lépicier, il est résolu de mandater la firme Dunton Rainville à entreprendre toutes les procédures judiciaires nécessaires envers l'immeuble sis au 6351, croissant Monique, afin de faire respecter les lois et règlements dans la Municipalité doit veiller à l'application.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

398-2021

Vente de terrain rue
Henri-L.-Chevrette –
Correction – 9440-2492
Québec inc.

CONSIDÉRANT la vente du lot 5 359 893 à M. Patrice Lanctôt afin d’y ériger une
garderie (résolution 074-2021);

CONSIDÉRANT QUE la résolution initiale a été faite en son nom personnel;

CONSIDÉRANT la demande de M. Patrice Lanctôt de faire corriger celle-ci au nom
de son entreprise 9440-2492 Québec inc.;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par le conseiller Luc Ducharme,
il est résolu d’autoriser la demande de correction à la résolution.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

399-2021

Patinoire couverte-
réfrigérée – Protocole
d’entente - Desjardins

CONSIDÉRANT le projet de patinoire couverte réfrigérée;

CONSIDÉRANT le projet de la convention de partenariat avec la caisse Desjardins
de Joliette et du Centre de Lanaudière;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par le conseiller Pierre Lépicier, il
est résolu d’autoriser la mairesse de signer la convention de partenariat.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

400-2021

Programme de sou-
tient aux infrastruc-
tures sportives et
récréative de petite
envergure (PSISRPE)
Demande de subven-
tion parcs Alphonse-
Robillard et des
Chasseurs

CONSIDÉRANT QUE la date limite du Programme de soutien aux infrastructures
sportives et récréatives de petite envergure (PSISRPE) est le 20
août 2021;

CONSIDÉRANT QUE les projets d’aménagement du parc Alphonse-Robillard et du parc
des Chasseurs sont admissible au programme;

CONSIDÉRANT les demandes d’aménagement de parc dans le secteur lors des
consultations de la planification stratégique et de la politique
familiale;

EN CONSÉQUENCE,

Suite de la résolution 400-2021

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par le conseiller Denis Renaud, il est résolu d'autoriser le Directeur général à signer une demande de subvention pour l'aménagement du parc Alphonse-Robillard et du parc des Chasseurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

401-2021

**Embauche d'une
préposée à la
bibliothèque**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite embaucher un(e) préposé(e) à la bibliothèque

CONSIDÉRANT QUE l'offre d'emploi a été affichée à l'interne et sur différents outils de communication de la Municipalité

CONSIDÉRANT QUE des entrevues ont été réalisées;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Luc Ducharme appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu :

1. que madame Gisèle Bonin soit embauchée à titre de préposée à la bibliothèque fin août début septembre (date exacte à confirmer avec la candidate retenue), à l'échelon 1, selon les normes en vigueur de la convention collective;
2. que madame Bonin relève directement du Directeur du service des communications, des loisirs et de la culture.
3. qu'il s'agit d'un poste de 20 heures semaine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

402-2021

Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier, il est résolu que la présente séance soit levée à 20 h 32.

Audrey Boisjoly
Mairesse

Jeannoé Lamontagne
Directeur général/secrétaire-trésorier

« Je, Audrey Boisjoly, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».